

PASS 2022

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Club Préados

St-Brevin

Pôle Jeunesse



photo

7 €

Payé le

Chèque* : n°

Espèce

CCSE

Hors CCSE

Cadre réservé

*Chèque à l'ordre du Trésor Public

L'enfant

Nom Prénom

Date de naissance Sexe fille garçon

Adresse

Code postal Ville

Les parents

Responsable légal 1

Nom et Prénom

Même adresse que l'enfant oui non

Adresse (si différente)

Responsable légal 2

Nom et Prénom

Même adresse que l'enfant oui non

Adresse (si différente)

CONTACTS par priorité + lien de parenté (père : 'P' / mère : 'M' etc)

Tél. 1

Tél. 2

↓ Recevez le programme dès sa sortie ! ↓

Tél. 3

Mail

Allocataire

Nom Prénom

N° allocataire Quotient familial

Régime CAF MSA AUTRE :

Autres contacts

Adresse si différente de la résidence principale (durant le séjour)

Nom et Prénom

Lien de parenté

Adresse

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom & prénom	Ville	Téléphone	Lien de parenté

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom & prénom	Ville	Téléphone	Lien de parenté

Autorisations

Je soussigné(e)

responsable légal(e) de l'enfant

- Autorise mon enfant à participer aux activités organisées par le Club Préados
- Autorise les organisateurs à transporter mon enfant en minibus sur des courts et moyens trajets lors des activités organisées par le Club Préados.
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accidents, en dehors des temps de prise en charge effectifs des jeunes par les animateurs.
- Autorise les organisateurs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Droit à l'image

J'autorise

Je n'autorise pas

La Communauté de Communes du Sud-Estuaire à utiliser son image pour l'ensemble des supports de communication (journaux, affiches, tracts, diaporamas, expositions, site internet, réseaux sociaux, projets vidéos au cinéma...)

Départ du site

J'autorise

Je n'autorise pas

Mon enfant à quitter le club Préados, situé avenue Gustave Eiffel à Saint-Brevin par ses propres moyens. Les enfants autorisés à quitter seuls le Club Préados, devront partir pour 11h45 le matin et 17h l'après-midi.

Documents à fournir

- Attestation de responsabilité civile
- Justificatif du dernier quotient familial
- Photo de l'enfant récente
- Photocopie des vaccins

Seuls les PASS complets seront acceptés

Fait à

Le

Signatures

Responsable légal(e)

Enfant

